

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie

N° W21-815487



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 9558

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAFAR HAFID

Date de naissance : 06/10/1969

Adresse : VILLA CAB 201A R 02, NAKHL 810 -

Tél. : 0661708760

Total des frais engagés :

665DH Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Age :

Nature de la maladie :

Conjoint

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKECH Le : 05/09/2023  
Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/08/23, C1		250 DH		INP : <b>INPE: 091184170</b> Dr. Abdellah Abbas Dermatologue Vénérologue Bd Dakhla Massira 1 529 Marrakech Télé: 05 24 32 04 50

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA PROVINCE Mme Zouhair BANHAI Route de Fes Ait Mellal 35 24 31 04 50 Télé: 070362191 INP: 091184170	28.23	137.20
	28.23	288.00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/> CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				<input type="text"/> DÉBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/>
				<input type="text"/> FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			<input type="text"/> CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	 D 00000000 35533411	 B 11433553
				<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				<input type="text"/> DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				<input type="text"/> DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



Mohscher / Mousser Jaway

X 28/11 <sup>36</sup> Auger

optical



Dr. Abdellah BELABBES  
Dermatologue Vénérologue  
Residence Meryem, Massira 1, 529 (2<sup>eme</sup> étage)  
N° 11, Bd Dakhla Abbass, Marrakech  
Tél. 05 24 34 17 71

# Dr. Abdelilah BELABBES

Dermatologue Vénérologue

Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca  
Diplôme Interuniversitaire en Cosmetologie  
Membre de la société française de Dermatologie et Cosmetologie  
Ancien Chef de service de Dermatologie

Maladies de la peau, des ongles et des cheveux - Chirurgie de la peau  
Allergie de la peau - Infections sexuellement transmissibles  
Dermatologie pédiatrique - Cosmétologie - Laser

Dr. Abdelilah BELABBES  
Dermatologue Vénérologue  
Résidence Meryem Massira 1, 529 (2<sup>me</sup> étage)  
N° 13 Bd Dakhla Abbass Marrakech  
Tél. 05 24 34 17 71

## Ordonnance

07 AOUT 2023

د. عبد الله بلعباس

اختصاصي في أمراض الجلد، الشعر والأظافر

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

دبلوم جامعي في طب التجميل

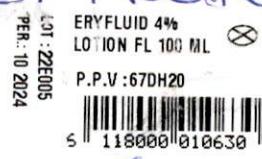
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الجلد و طب التجميل

رئيس مصلحة الأمراض الجلدية سابقا

جراحة الجلد - الأمراض التنسائية - الحساسية الجلدية  
أمراض الجلد عند الأطفال - طب التجميل - العلاج بالليزر

Dr. Abdelilah BELABBES  
Dermatologue Vénérologue  
Résidence Meryem Massira 1, 529 (2<sup>me</sup> étage)  
N° 13 Bd Dakhla Abbass Marrakech  
Tél. 05 24 34 17 71

مراكش، في



شارع الداخلة (الأحباس) القنطرة سابقا، المسيرة 1، إقامة من، الطابق الثاني، رقم 13. (قرب سوق السيارات المستعملة) مراكش  
Bd. Dakhla (Ahbass), Massira 1, Résidence Meryem, 2<sup>me</sup> étage, 529 C, N° 13 - Prés du marché des voitures d'occasion - Marrakech

الهاتف النايل : 05 24 34 17 71